monument qui recouvre les cendres de la défunte, c'est un hommage rendu à sa mémoire par le mari en personne, c'est lui qui parle dans l'inscription, c'est lui qui élève le tombeau, qui le dédie (posui et dedicavi). Ce n'est plus une relation froide de la cérémonie écrite par un lapicide, c'est la cérémonie elle-même.

DEDICARE SUB ASCIA était si bien une preuve d'affection, qu'il est à remarquer que toutes les inscriptions qui portent cette dédicace, témoignent d'une douleur bien plus vive de la part de ceux qui ont élevé le tombeau, que celles privées de cette formule.

Cependant, il ne suffisait point, pour remplir les fonctions de dedicator, d'être le fils ou le plus proche parent du défunt, il fallait encore être choisi ou délégué de la famille. Facciolati, qui a si savamment expliqué les usages et les expressions des Romains, s'exprime ainsi: Dedicare est magistratus aut illius quem populus jusserit. Nous ferons remarquer que la famille avait toujours soin de charger de cet honneur le fils ou le plus proche parent, mais encore fallait-il son assentiment, comme cela se pratique aujourd'hui pour nommer un tuteur.

Il est facile de comprendre qu'un tombeau taillé par les mains d'un fils pour renfermer ou recouvrir les restes mortels d'un père ou d'une mère et honorer leur mémoire, était de sa part un hommage bien plus affectueux et plus empreint de respectueuse piété filiale que s'il avait été simplement l'œuvre d'un mercenaire?

D'ailleurs, ne voyons-nous pas encore de nos jours des rois, des princes, de hauts fonctionnaires, des personnages éminents, pour marquer l'intérêt qu'ils portent à l'élévation d'un monument, pour y donner plus d'importance, enfin pour témoigner une plus grande affection à ceux à qui il est destiné, venir en poser la première pierre,